

Concernant les repas du mercredi midi :

Votre enfant pourra manger le mercredi midi
au collège.



Pour cela :

- Il faudra acheter 15 repas (au tarif préférentiel de **39€45**) qui seront crédités sur le compte de l'élève.
- Il ne faudra pas oublier de **s'inscrire à l'entrée du self** avant le mardi midi .
- En fin d'année, les repas non pris sont reportés sur l'année suivante ou remboursés si l'élève quitte le collège.

Bien entendu, votre enfant peut aussi manger chez lui et participer à l'association sportive !

Concernant les repas du mercredi midi :

Votre enfant pourra manger le mercredi midi
au collège.



Pour cela :

- Il faudra acheter 15 repas (au tarif préférentiel de **39€45**) qui seront crédités sur le compte de l'élève.
- Il ne faudra pas oublier de **s'inscrire à l'entrée du self** avant le mardi midi .
- En fin d'année, les repas non pris sont reportés sur l'année suivante ou remboursés si l'élève quitte le collège.

Bien entendu, votre enfant peut aussi manger chez lui et participer à l'association sportive !

S'inscrire à l' U.N.S.S. ...

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Après leurs cours du matin, les élèves peuvent manger au collège (voir ci-dessous).

Ils se rendent ensuite par leurs propres moyens au gymnase, et sont conduits sur les lieux de rencontre en car, sous la responsabilité de :

Mme MARIE, M. GIRES et JM. MASSON et/ou les enseignants EPS du secteur de Coutances.

Le coût de l'inscription est de 15 € pour l'année !
(N'oubliez pas le ticket « spot50 »)

Le règlement :

Chèque (« AS du collège ») espèce spot50

Pour manger le mercredi midi :

- Il faudra acheter 15 repas (au tarif préférentiel de **39€45**) qui seront crédités sur le compte de l'élève.
- Il ne faudra pas oublier de **s'inscrire à l'entrée du self** avant le mardi midi .
- En fin d'année, les repas non pris sont reportés sur l'année suivante ou remboursés si l'élève quitte le collège.

Bien entendu, votre enfant peut aussi manger chez lui et participer à l'association sportive !

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mme, Mr..... autorise mon fils - ma fille à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Tancrede de Hauteville de St-Sauveur Lendelin.

Je l'autorise à se rendre seul(e) au gymnase pour prendre le car

En cas d'urgence, j'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Fait à le2018

signatures:

Les informations de chaque mercredi sont consultables

PRONOTE

sur **Pronote** et



Facebook : @astdhssl

Chaque jeudi, de **17H30 à 19H**, les licenciés de notre AS peuvent également s'entraîner au **volley-ball** avec un entraîneur salarié du club de Coutances.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignants d'EPS du collège !